



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Décision n° 2023 03 24

OBJET :

**Etablissement d'une servitude de passage
sur la parcelle cadastrée BB n° 15 sise chemin de la gendarmerie**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi huit mars, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingoard, MM. Armand Gasiglia, Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irles, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Cérégioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Elodie Loretz, M. Christophe Angéli, Mmes Malika Vannucci, Sandrine Mauras et M. Michel Caruso.

Etait excusée : Kareen Woignier,

Le quorum est atteint.

Madame Edwige Alunni a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que Madame Angélique DIMEY est propriétaire de la parcelle cadastrée section BB n° 15 sise 90D, chemin de la gendarmerie sur laquelle est implantée une conduite d'eau potable communale.

Cette canalisation dessert également la propriété de la SA Integritas Viager cadastrée Section BB n°13.

Afin de permettre aux services communaux toute intervention utile à l'entretien de ladite conduite, Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à la constitution d'une servitude de tréfonds sur la parcelle de Mme Angélique DIMEY cadastrée Section BB n°15 au profit de la parcelle cadastrée Section BB n°13 appartenant à la SA Integritas Viager.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé du maire, Après en avoir délibéré,

Approuve l'établissement d'une servitude de tréfonds sur la parcelle de Mme Angélique DIMEY cadastrée Section BB n°15 au profit de la parcelle cadastrée Section BB n°13 appartenant à la SA Integritas Viager afin de permettre aux services communaux toute intervention utile à l'entretien de la conduite publique d'eau potable .

Autorise le maire à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à la constitution de cette servitude.

Précise que s'agissant d'une canalisation publique, le plan de servitude précisant sa localisation et sa superficie sera établi par un géomètre et qu'il sera, ainsi que l'acte de servitude, à la charge de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 28

Nombre de présents : 23

Contre : 0

Nombre de votants : 28

Abstentions : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230308-20230324-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023
Publication : 09/03/2023

Le Maire, Francis TUJAGUE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Edwige ALUNNI

Le Maire,
Francis TUJAGUE

